



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 1^{er} avril 2010 — N° 102

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Houda-Pepin (La Pinière) fait une déclaration concernant la Journée du livre politique.

M. Gaudreault (Jonquière) fait une déclaration concernant la compagnie Rio Tinto Alcan de Jonquière.

Mme Blais (Saint-Henri–Sainte-Anne) fait une déclaration concernant la Journée du travail invisible qui aura lieu le 6 avril 2010.

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration concernant le 175^e anniversaire de Saint-Damase.

M. Khadir (Mercier) fait une déclaration sur le sujet suivant : Contre le budget des tarifs.

1^{er} avril 2010

Mme Champagne (Champlain) fait une déclaration concernant la méthode Poudrier.

Mme Thériault (Anjou) fait une déclaration concernant les 20 ans d'Éduc'alcool.

M. Kotto (Bourget) fait une déclaration concernant M. René Malo.

M. Reid (Orford) fait une déclaration concernant M. Pat Burns.

À 9 h 56, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 11.

Moment de recueillement

1^{er} avril 2010

Dépôts de documents

M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport des activités du Commissariat des incendies de la Ville de Québec pour l'année 2009.

(Dépôt n° 1165-20100401)

Mme Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dépose :

Le rapport annuel du Comité consultatif de l'environnement Kativik, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2009.

(Dépôt n° 1166-20100401)

Mme Ménard, ministre du Tourisme, dépose :

Le rapport annuel de la Régie des installations olympiques, pour l'exercice financier se terminant le 31 octobre 2009.

(Dépôt n° 1167-20100401)

M. Dupuis, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées par les députés de Chambly, le 11 février 2010, de Verchères et de Bourget, le 18 février 2010, de René-Lévesque, le 9 mars 2010, de Duplessis, le 10 mars 2010, de Berthier, le 11 mars 2010, de Lac-Saint-Jean, le 16 mars 2010, et de Roberval, le 17 mars 2010, concernant une demande d'enquête publique sur l'industrie de la construction;

(Dépôt n° 1168-20100401)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée par le député de Mercier, le 11 février 2010, concernant les projets de construction du Centre universitaire de santé McGill et du Centre hospitalier de l'Université de Montréal.

(Dépôt n° 1169-20100401)

1^{er} avril 2010

Dépôts de pétitions

M. Ferland (Ungava) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 264 citoyens et citoyennes du Québec, concernant une demande d'enquête publique sur l'industrie de la construction.

(Dépôt n° 1170-20100401)

M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 34 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique.

(Dépôt n° 1171-20100401)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, deux extraits de pétition concernant le Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique sont déposés :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 91 citoyens et citoyennes de la circonscription de René-Lévesque, par M. Dufour (René-Lévesque);
(Dépôt n° 1172-20100401)
 - le deuxième, extrait d'une pétition signée par 306 citoyens et citoyennes du Québec, par M. Pelletier (Rimouski).
(Dépôt n° 1173-20100401)
-

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Gaudreault (Jonquière) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 912 citoyens et citoyennes du Saguenay–Lac-Saint-Jean concernant le transfert vers l'extérieur d'emplois de Rio Tinto Alcan du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

(Dépôt n° 1174-20100401)

1^{er} avril 2010

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 47 citoyens et citoyennes du Québec,
concernant le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles.
(Dépôt n° 1175-20100401)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
M. Khadir (Mercier) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 3 247 citoyens et citoyennes du Québec,
concernant les projets de construction du Centre universitaire de santé McGill et
du Centre hospitalier de l'Université de Montréal.
(Dépôt n° 1176-20100401)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Bédard, leader de l'opposition officielle,
retire des propos non parlementaires.

À la demande de M. le président, M. Charest, premier ministre, retire des propos
non parlementaires, à deux reprises.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement,
M. Charest, premier ministre, dépose :

Une copie du tableau des dépenses totales pour la santé et sources de
financement, 2009-2010 à 2013-2014;
(Dépôt n° 1177-20100401)

Une copie du tableau des gains pour une personne vivant seule en considérant
l'impact des mesures du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral.
(Dépôt n° 1178-20100401)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, Mme St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, M. Drainville (Marie-Victorin), M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) et M. Caire (La Peltre) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne le 15^e anniversaire du Réseau de l'information (RDI), première chaîne d'information continue de langue française en Amérique du Nord.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Beaudoin (Rosemont) présente une motion concernant des mesures relatives à la santé des femmes dans les pays en voie de développement; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des finances publiques, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 87, Loi sur la publicité légale des entreprises, procède à des auditions publiques, tienne des consultations particulières, et qu'elle entende les organismes suivants :

- Barreau du Québec
- Ordre des comptables agréés du Québec
- Fédération canadienne des entreprises indépendantes

1^{er} avril 2010

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 45 minutes partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE le ministre du Revenu soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 84, Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'énergie relativement à la fiabilité du transport d'électricité, procède à des consultations particulières le 13 avril 2010, et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

- Hydro-Québec
- Énergie Brookfield

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé d'Hydro-Québec soit de 40 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 30 minutes partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé d'Énergie Brookfield soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 15 minutes partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

1^{er} avril 2010

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE la ministre des Ressources naturelles et de la Faune soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement concernant la gestion des matières résiduelles et modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles.

M. Chagnon, deuxième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition d'Investissement Québec; puis en séance publique, afin d'entendre le président et chef de la direction d'Investissement Québec concernant le rapport spécial du Vérificateur général portant sur le fonds d'intervention économique régional; et enfin en séance de travail, afin de statuer sur les observations, conclusions et s'il y a lieu, recommandations à la suite de l'audition d'Investissement Québec;
- la commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité se réunira en séance de travail.

1^{er} avril 2010

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

À la demande de M. Chagnon, deuxième vice-président, M. Bédard, leader de l'opposition officielle, retire des propos non parlementaires.

M. Chagnon, deuxième vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 16 avril 2010, le député de Verchères s'adressera à la ministre des Transports, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « l'octroi de contrats au ministère des transports du Québec ».

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée entreprend le débat sur la motion de M. Bachand, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Chagnon, deuxième vice-président, informe l'Assemblée qu'il a réparti le temps de parole pour la discussion de cette motion de la façon suivante : une période de 4 heures 28 minutes 39 secondes est réservée au groupe formant le gouvernement, excluant le discours du budget; une période de 5 heures 44 minutes 30 secondes est réservée au groupe formant l'opposition officielle, excluant les commentaires du porte-parole de l'opposition officielle qui ont eu lieu le mardi 30 mars 2010; 47 minutes 59 secondes sont allouées aux députées du deuxième groupe d'opposition excluant les commentaires du porte-parole de ce groupe qui ont eu lieu le mardi 30 mars; 20 minutes sont accordées au député de Mercier; 12 minutes 9 secondes sont allouées à chacun des autres députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par les députés du deuxième groupe d'opposition sera redistribué également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et le groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Le temps non utilisé par le groupe parlementaire formant le gouvernement pourra aller au groupe parlementaire formant l'opposition officielle et vice versa. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

1^{er} avril 2010

Suit le débat sur la motion de M. Bachand, ministre des Finances.

À la fin de son intervention, M. Marceau (Rousseau) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour son budget 2010-2011 qui augmente lourdement le fardeau fiscal des Québécois sans garantie d'un meilleur contrôle des dépenses du gouvernement.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Bachand, ministre des Finances et sur la motion pour formuler un grief présentée par M. Marceau (Rousseau), sous réserve de la recevabilité de cette dernière.

À la fin de son intervention, M. Khadir (Mercier) présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale blâme avec sévérité le gouvernement pour avoir présenté un budget qui aura pour conséquence d'appauvrir durablement la grande majorité de la population du Québec et d'avantager outrageusement la minorité de fortunés et d'intérêts privés qui exercent une influence antidémocratique sur les décideurs publics.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Bachand, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Marceau (Rousseau) et M. Khadir (Mercier), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 13 heures.

À 13 h 11, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 h 00.

1^{er} avril 2010

La séance reprend à 15 h 04.

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Bachand, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Marceau (Rousseau) et M. Khadir (Mercier), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, Mme Marois, chef de l'opposition officielle, présente la motion suivante pour formuler un grief :

QUE l'Assemblée nationale condamne le gouvernement libéral pour son budget 2010-2011 qui n'est pas conforme aux promesses électorales du Premier ministre.

Le débat se poursuit sur la motion de M. Bachand, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Marceau (Rousseau), M. Khadir (Mercier) et Mme Marois, chef de l'opposition officielle, sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À 17 h 55, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 13 avril 2010, à 13 h 45.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le 1^{er} avril 2010, à 15 h 09, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Normandeau, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, la représentante du premier ministre, de M. Gagnon, directeur du Secrétariat de l'Assemblée et représentant du secrétaire général, il a plu à M. Paul-Arthur Gendreau, administrateur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

n° 57 Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (*titre modifié*)

n° 77 Loi modifiant la Loi sur le cadastre et le Code civil

Le Président

YVON VALLIÈRES